RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« Anne SEROUX, Frédéric BONFILS, Adrien DUMAS,
Mickael D'ALMEIDA, Notaires associés »
Société civile professionnelle de notaires
au capital de 381 125,55 euros
Siège social : [redacted]
307 423 533 RCS ARRAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit janvier,
A dix heures,

Les associés de la société « **Anne SEROUX, Frédéric BONFILS, Adrien DUMAS, Mickael D'ALMEIDA, Notaires associés** », société civile professionnelle de notaires au capital de 381 125,55 euros, divisé en 2 500 parts de 152,45 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Frédéric BONFILS**, titulaire de 625 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Adrien DUMAS**, titulaire de 625 parts sociales en pleine propriété
- **Madame Anne SEROUX**, titulaire de 625 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Mickael D'ALMEIDA**, titulaire de 625 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Frédéric BONFILS**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Constatation de la réalisation définitive de la transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée et de ses conséquences,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2024,
- La publication du Conseil Supérieur du Notariat,
- Le texte des résolutions proposées.

[redacted]

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'absence d'opposition du Conseil supérieur du notariat, prend acte de la réalisation de la transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter de ce jour.

En conséquence, conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2024, l'Assemblée Générale prend acte :

- Que la dénomination est désormais la suivante : « 26 Jaurès Notaires » ;

- Que la durée de la société est prolongée pour être portée à une durée totale de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, soit jusqu'au 10 décembre 2074 ;

- Que les statuts sous forme de société d'exercice libéral par actions simplifiée sont définitivement adoptés ;

- Que Madame Anne SEROUX est nommée Présidente, et Messieurs Frédéric BONFILS, Adrien DUMAS et Mickaël D'ALMEIDA sont nommés Directeurs Généraux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

[redacted]

[redacted]

Anne SEROUX

[redacted]

[redacted]